



Révocation de la demande de la Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité et/ou Bon canadien pour l'épargne-invalidité

Je souhaite arrêter ou révoquer la demande de versements relatifs :

à la Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité au Bon canadien pour l'épargne-invalidité

Directives :

1. Le présent formulaire doit être utilisé pour arrêter ou révoquer une demande (déjà présentée) de versements relatifs à la Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité ou au Bon canadien pour l'épargne-invalidité dans le REEI du bénéficiaire. Si le bénéficiaire désigné a précédemment reçu des versements aux termes de la subvention ou du bon, cela signifiera que ces versements prendront fin.
2. Au nom du bénéficiaire désigné, veuillez sélectionner la mesure incitative que vous souhaitez arrêter ou annuler en cochant la case appropriée au haut du formulaire.
3. Lisez attentivement le présent document. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser à l'émetteur du régime enregistré d'épargne- validité (REEI).
4. Le présent formulaire n'est valide que s'il est rempli, signé (ou si un consentement est transmis à l'émetteur de manière acceptée), daté et remis à l'émetteur. Ne l'envoyez PAS directement à Emploi et Développement social Canada (EDSC). Veuillez en conserver une copie pour vos dossiers.

Titulaire du régime 1

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nom de famille (ou nom de l'organisme et nom du représentant)	Prénom	Numéro de téléphone
<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Adresse	Code postal	

Titulaire du régime 2

(Remplissez cette section s'il existe des cotitulaires)

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nom de famille (ou nom de l'organisme et nom du représentant)	Prénom	Numéro de téléphone
<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Adresse	Code postal	

REMARQUE : S'il existe un troisième titulaire, veuillez remplir et joindre un formulaire distinct.

Bénéficiaire

Le nom du bénéficiaire doit être inscrit exactement comme dans la documentation liée au numéro d'assurance sociale.

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nom de famille	Prénom	Numéro d'assurance sociale

Émetteur :

(À remplir par l'entreprise fiduciaire)

<input type="text"/>	<input type="text"/>
Corporation Financière Mackenzie Nom de l'émetteur	1-800-387-0615 Numéro de téléphone
<input type="text"/>	<input type="text"/>
180, rue Queen Ouest, Toronto, ON Adresse	M5V 3K1 Code postal
<input type="text"/>	
Numéro de contrat du REEI	

This form is available in English
Ce formulaire est disponible en médias substitués

Révocation de la demande de la Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité et/ou Bon canadien pour l'épargne-invalidité (suite)

Conditions

1. Seul le ou les titulaires d'un REEI peuvent autoriser la révocation d'une demande de versement de la Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité et/ou Bon canadien pour l'épargne-invalidité dans un REEI.
2. La révocation de la demande de versement de la Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité mettra fin au versement de ladite subvention sur les cotisations versées au REEI à partir de la date à laquelle cette demande est remplie. La révocation de la demande de versement du Bon canadien pour l'épargne-invalidité suspendra le versement dudit bon au REEI à partir de la date à laquelle cette demande est remplie.
3. Si vous souhaitez recevoir de nouveau la Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité et/ou le Bon canadien pour l'épargne-invalidité dans un REEI, vous devriez remplir et présenter un nouveau formulaire de « Demande de Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité et/ou de Bon canadien pour l'épargne-invalidité », disponible à l'établissement de l'émetteur.

Droit à la vie privée

Les renseignements que vous fournissez dans ce formulaire sont recueillis en vertu de la *Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social* (LMEDS), de la *Loi canadienne sur l'épargne-invalidité* (LCEI) et de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (LIR) en vue de l'administration des mesures incitatives fédérales pour l'épargne-invalidité.

Les renseignements peuvent être utilisés et partagés par EDSC, l'ARC et l'émetteur aux fins de l'application de la LCEI et de la LIR.

Le numéro d'assurance sociale (NAS) est recueilli en vertu de la LCEI et de la LIR conformément à la directive sur le numéro d'assurance sociale du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT). Ce numéro tiendra lieu d'identificateur de dossier pour garantir l'exactitude de votre identité, pour que la demande de Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité et/ou de bon soit révoquée.

Lorsque le bénéficiaire n'a pas atteint l'âge de la majorité ou n'a pas de capacité juridique, le titulaire autorise la collecte, l'utilisation et le partage des renseignements personnels du bénéficiaire à cette fin.

Bien que rien ne vous oblige à transmettre des renseignements personnels, tout refus de le faire aura pour conséquence qu'EDSC sera incapable de traiter votre demande de révocation.

Les renseignements pourraient être utilisés ou communiqués par EDSC à des fins d'analyse de politiques, de recherche ou d'évaluation. Ils pourraient être divulgués à Statistique Canada à des fins de recherche et de statistique. Toutefois, ces utilisations et divulgations supplémentaires de vos renseignements personnels ne donneront jamais lieu à une décision administrative à votre sujet.

Lorsque EDSC sera en possession de vos renseignements personnels, il les administrera conformément à la LMEDS, à la LIR, à la LCEI, à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et à toutes les autres lois applicables. Vous disposez d'un droit d'accès ou de demande de correction relativement à vos renseignements personnels, comme il est décrit dans le fichier de renseignements personnels « EDSC PPU 038 ». La marche à suivre pour obtenir ces renseignements est décrite dans la publication gouvernementale *Info Source*, accessible à Canada.ca/infosource-EDSC. Vous pouvez également consulter *Info Source* en ligne dans tous les Centres Service Canada. Vous avez le droit de déposer une plainte auprès du commissaire à la protection de la vie privée si vous êtes préoccupé par le traitement de vos renseignements personnels.

Déclaration et consentement du titulaire

Je confirme être le titulaire du Régime enregistré d'épargne-invalidité.

J'autorise l'émetteur à révoquer la demande de versement des incitatifs indiqués sur la page précédente à l'égard du bénéficiaire.

Je comprends que la *Loi sur la protection des renseignements personnels* me donne le droit d'accéder à mes renseignements personnels gardés dans mon dossier du gouvernement, ou de demander toute correction, et, à titre de représentant autorisé, de le faire pour le bénéficiaire désigné.

Je comprends que, si je ne remplis pas ce formulaire (ou ne donne pas mon consentement de manière acceptée), EDSC ne sera pas en mesure de traiter ma demande de révocation des versements de la Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité et/ou Bon canadien pour l'épargne-invalidité à l'émetteur, pour le bénéficiaire désigné.

Je confirme avoir lu et compris ce document, notamment mes droits à la vie privée énoncés à la section précédente. Je consens à l'utilisation et au partage de mes renseignements personnels. Je certifie que les renseignements fournis dans ce formulaire sont, à ma connaissance, exacts.

Signature du titulaire

Date (AAAA-MM-JJ)

Signature du cotitulaire (le cas échéant)

Date (AAAA-MM-JJ)

Définitions :

Bénéficiaire : Personne qui recevra les versements du REEI.

Titulaire : Personne, organisme, ministère ou établissement qui ouvre le REEI, désigne le bénéficiaire et autorise les dépôts ou verse des fonds (cotisations) au REEI au nom du bénéficiaire. Le titulaire du régime peut être le bénéficiaire tant qu'il a atteint l'âge de la majorité et a la capacité juridique de signer (ou de transmettre à l'émetteur son consentement de manière acceptée) pour lui-même.

Émetteur : Institution financière autorisée à offrir le REEI au public. Elle ouvre le REEI pour le titulaire au nom d'un bénéficiaire désigné et gère les questions administratives.

*Remarque : Ces explications vous sont proposées à titre informatif seulement. En cas de divergence, les définitions juridiques qui se trouvent dans la *Loi canadienne sur l'épargne-invalidité* et la *Loi de l'impôt sur le revenu* prévalent.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de la Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité et du Bon canadien pour l'épargne-invalidité :

Téléphone : 1 800 O-Canada (1-800-622-6232); 1-800-926-9105 (ATS)

Courriel : rdsp-reei@hrsdcc-rhdcc.gc.ca Internet: www.canada.ca/reei